Image not found or type unknown

Depart événtuel a la retraite

Par **mondaydou**, le **06/04/2009** à **17:07**

Bonjour,rnJe suis né en décémbre 1953 et j'ai commencé a travailler en septembre 1970 (4 trimestres validés) je me pose la question suivante a quand la date de mon départ à la retraite certains me disent que mon départ serait à 58 ans d'autres à 59 ans rnQui peut me renseigner à ce sujet c'est vague pour moi ,il parait que si on est né au dernier trimestre il faut pour partir à 58 ans 4 trimstres avant la fin civil de mes 16 ans donc je pense que je rentre dans ces critères sinon il faut avoir au moins 5 trimestres avant la fin de mes 17 ans pour partir à 59 ansrnJ'avoue que je suis un peu dans le vague et personne à notre écoute quand on pose des quetions surtout sur ce sujetrnPourriez vous m'éclairerrnCordialement

Par **yeuxdoux**, le **12/04/2009** à **16:25**

Bonjour,rnrnDans votre cas, vous avez validé 4 trimestres en 1970 qui est l'année civile de vos 17 ans. Vous n'avez pas précisé avoir eu d'autres trimestres auparavant. rnrnSelon les régles actuelles de la CNAV, vous pourrez prétendre à faire valoir vos droits à la retraite CNAV à partir de vos 59 ans. Pour cela, vous devez atteindre 172 trimestres validés, et 164 trimestres cotiés.rnLes trimestres validés correspondent à tous les trimestres que ce soit étrangers, chômage, mère de famille, service militaire, autres régimes français.rnLes trimestres cotisés correspondent aux trimestres effecivtement cotisés mais aussi 4 trimestres pour le service militaire et malade maternité, 4 trimestres maximum) soit 8 trimestres maximum en tout. rnrnAttention ce sont les régles actuelles de la CNAV Tout cela risque d'être modifié lorsque vous atteindrez l'âge de 59ans.rnBonne après-midirnAlexandre

Copyright © 2026 Experatoo.com - Tous droits réservés